

**APPEL A PROJET - RESIDENCE ARTISTIQUE**

**TOUTE DISCIPLINE ARTISTIQUE**

**ARTS VIVANTS, ARTS VISUELS,  
LIVRE ET LECTURE, CINEMA, ARTS NUMERIQUES...**

Le Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France, issu d'une fusion récente entre le Centre Hospitalier de Melun et le Centre Hospitalier de Brie-Comte-Robert, souhaite mettre en place une résidence artistique, sous l'égide de la DRAC et de l'ARS Ile-de-France et de l'association Arts & Santé – La Manufacture, en partenariat avec les collectivités territoriales de son secteur d'attractivité et leurs services culturels rattachés. Cet objectif se place dans le cadre du projet de création artistique lié à l'ouverture, au printemps 2018, de son nouveau site, le Nouvel Hôpital de Melun-Sénart, actuellement en construction.

Le groupe hospitalier et ses partenaires recherchent un artiste ou un collectif d'artistes, toute discipline artistique confondue, pour concrétiser ce projet de résidence, en capacité de proposer une approche adaptée au contexte hospitalier et à son environnement.

## **I. LE CONTEXTE**

Les partenaires souhaitent mettre en place une résidence artistique ayant pour objectif un rayonnement artistique et culturel en faveur des patients, de leurs proches et du personnel du Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France et, plus globalement, de la population située sur le territoire d'attractivité de l'établissement.

Les enjeux et les objectifs recherchés sont les suivants : créer du lien, favoriser l'ouverture aux autres, le dialogue et les échanges, permettre, dans une démarche de participation artistique, la rencontre avec un artiste, l'appropriation d'un geste artistique, la pratique artistique et culturelle en lien avec les acteurs de l'établissement et les acteurs culturels du territoire, la transition de l'ancien hôpital vers le nouvel hôpital.

La résidence artistique d'une durée de quatre mois, à compter du 3<sup>ème</sup> trimestre 2017, repose sur la disponibilité de l'artiste ou du collectif d'artistes durant la totalité des étapes d'une création artistique et in-situ, qui donnera à voir et à partager le processus réalisé avec des participants.

## **Les publics concernés**

Publics-ciblés : tout le public hospitalier, de l'enfant à l'adulte, du patient à ses proches au personnel de l'établissement et, plus globalement, la population du territoire desservi amenée à fréquenter l'établissement.

La résidence artistique doit favoriser l'implication et la mixité des publics hospitaliers (patients, familles, professionnels, habitants, publics scolaires).

L'artiste ou le collectif d'artistes doit pouvoir proposer des modes d'interventions et de participation adaptés aux différents publics.

## **Le rôle des établissements ressources**

Le Groupe Hospitalier mobilisera, dans la mesure de ses possibilités, ses moyens pour le bon déroulement de la résidence, notamment en termes d'informations sur la structure et de mise à disposition de locaux pour faciliter le travail de résidence et sa coordination.

L'Astrolabe-Médiathèque de Melun-, le Théâtre de Sénart, scène nationale, le Musée d'Art et d'Histoire de Melun, l'Espace Saint Jean constituent un réservoir de ressources potentielles au service du projet dont la définition est à fixer entre les référents concernés de ces structures, les commanditaires et l'artiste ou le collectif d'artistes, en lien avec le présent appel à projet.

## **Le Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France**

Issu de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 des Centres Hospitaliers de Melun et de Brie-Comte-Robert, le Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France est un établissement public de santé qui offre une large prise en charge à la population du territoire avec 1100 lits et places dans les disciplines suivantes : Médecine spécialisée et polyvalente, Chirurgie, Obstétrique, Urgences, Soins Critiques, Psychiatrie, Soins de suite, Gériatrie, Education thérapeutique. Il est également siège du SAMU départemental. Le Groupe Hospitalier dispose par ailleurs d'un Institut de Formation en Soins Infirmiers et Aides-Soignants.

L'hôpital de Melun est labellisé « Culture & Santé en Ile-de-France », depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

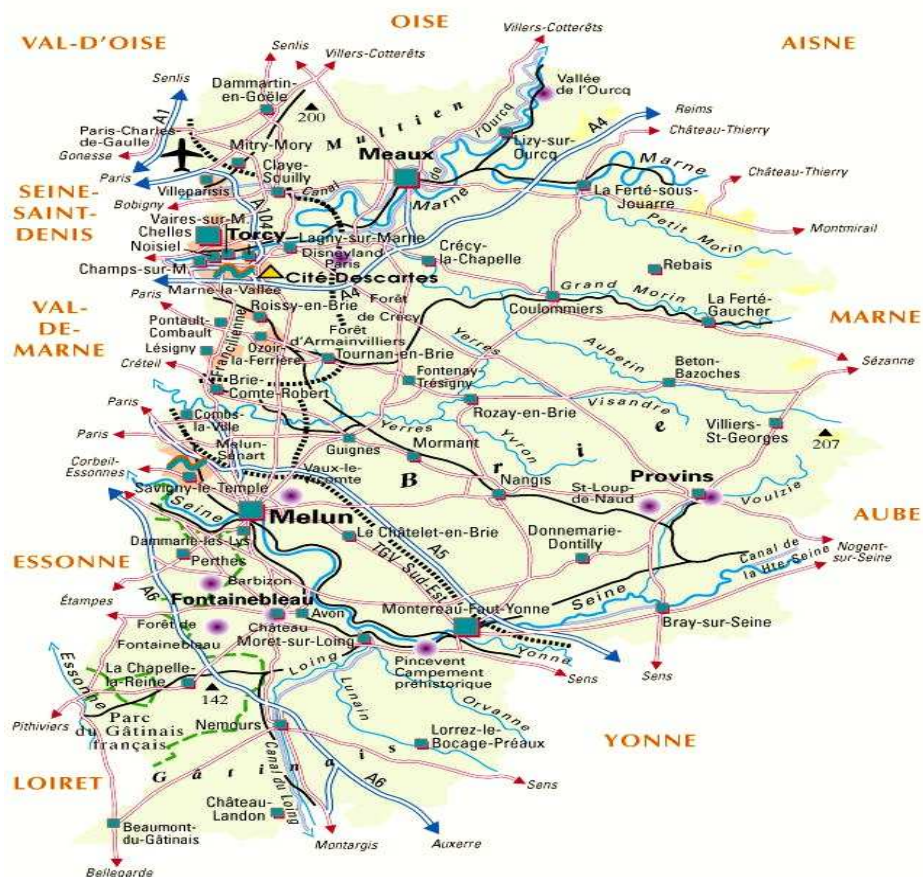
L'hôpital de Melun, établissement chargé d'histoire dont la création remonte au 18<sup>ème</sup> siècle, intégrera au printemps 2018 son nouveau site, au sein d'un ensemble en cours de construction, le futur Santépôle de Seine-et-Marne, constitué du Nouvel Hôpital et d'une clinique partenaire. Ce nouvel hôpital sera un hôpital particulièrement « connecté ».

L'événement que constitue l'ouverture du nouvel établissement est à l'origine du projet de réalisation d'une création artistique spécifique, mise en œuvre dans le cadre d'une résidence artistique, grâce au concours de la DRAC et de l'ARS d'Ile-de-France. France et de l'association Arts & Santé – La Manufacture. Le temps de partage et de présentation de l'œuvre à l'issue de la résidence se situera au moment de l'ouverture du nouvel hôpital.



## Le territoire hospitalier et les partenaires territoriaux

Le Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France dessert majoritairement les communes seine-et-marnaises des Agglomérations de Melun-Val-de-Seine, de Sénart et de l'Orée de la Brie, soit un bassin de population d'environ 300 000 habitants.



La ville de Melun, commune d'implantation de l'hôpital de Melun, et les Communautés d'Agglomération de Melun-Val-de-Seine et de Sénart, collectivités dont la dynamique culturelle est structurante, sont partenaires du projet de résidence d'artiste et offrent la possibilité d'associer leurs structures culturelles. La médiathèque l'Astrolabe de la ville de Melun, commune de la Communauté d'Agglomération Melun-Val-de-Seine, et le Théâtre de Sénart, Scène nationale pour l'agglomération de Sénart, le Musée d'art et d'histoire et l'Espace Saint-Jean de la Ville de Melun sont ainsi impliqués dans le projet.

Une collaboration avec les services départementaux de l'Education nationale est par ailleurs encouragée.

## **II. LE PROJET ET SA THEMATIQUE**

**La thématique retenue pour le présent appel à projet est : la naissance.**

Elle a été définie en lien avec l'ouverture du nouvel hôpital de Melun (sa naissance).

Il est donc demandé à l'artiste ou au collectif d'artistes d'élaborer une proposition à partir de cette thématique.

A cette fin, l'artiste ou le collectif d'artistes devra s'appuyer sur les établissements culturels partenaires considérés a minima comme ressources.

La proposition devra être déclinée selon les publics ciblés (patients, familles, personnels, publics du territoire desservi) et susciter le dialogue, l'échange et la participation active au processus de création, à la pratique artistique et la découverte des disciplines artistiques convoquées.

## **III. LA CONDUITE DU PROJET**

Un Comité de Pilotage a été mis en place, composé de représentants du Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France (Directeur et référent culturel), de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, de la Ville de Melun et des partenaires du projet, L'Astrolabe, Médiathèque de Melun, le Théâtre- Sénart, Scène nationale, le Musée d'art et d'histoire de Melun, L'Espace Saint-Jean, la Drac, l'ARS d'Île-de-France et l'Association Arts & Santé – La Manufacture.

Le comité est chargé du choix de l'artiste ou du collectif d'artistes, de la validation finale du projet à l'issue de la « période d'appropriation », d'assurer le suivi de la résidence artistique, en lien avec le référent culturel, et de la validation du temps de partage final, ou restitution, à l'issue de la résidence.

## **IV. ETAPES ET COORDINATION DE LA RESIDENCE**

### **Prise de contact - Rencontres entre artistes & professionnels**

A partir du projet présenté par l'artiste ou le collectif d'artistes sélectionné, une concertation avec l'ensemble des partenaires est organisée afin d'assurer la structuration du projet et permettre aux partenaires son intégration dans leurs programmes. Cette première phase de prise de contact est d'une durée de quelques semaines ; elle est nommée « période d'appropriation ». Elle est constituée de rencontres avec les équipes (professionnels de la culture, professionnels de santé, professionnels des collectivités territoriales, enseignants...) en lien avec les publics concernés par le projet. Cette période doit notamment permettre un temps de co-construction du projet avec chacun de ces partenaires.

### **Développement du projet artistique et culturel**

Cette seconde phase se déploie sur tout le reste du temps de résidence. L'artiste ou le collectif d'artistes et les équipes de professionnels préalablement rencontrées se retrouvent avec les publics concernés afin de partager et mettre en œuvre le processus de création artistique.

Les interventions peuvent adopter des protocoles variés et adaptés, mais doivent contribuer au partage du processus de création artistique, porté par l'artiste ou le collectif d'artistes. Les interventions et la pratique artistique doivent nourrir le projet global. Si elle se déploie la plupart du temps au sein de l'établissement, la pratique artistique peut le cas échéant être envisagée également dans l'espace public, dans des établissements scolaires ou dans tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste ou au collectif d'artistes et aux équipes professionnelles partenaires, en lien avec le projet et avec l'accord du référent culturel.

### **Diffusion : présentation de l'œuvre de l'artiste ou du collectif d'artistes**

Une phase de présentation de l'œuvre de l'artiste ou du collectif d'artistes est organisée au cours de la résidence. L'artiste ou le collectif d'artistes est invité à présenter son œuvre auprès des publics (temps de présentation à définir). Le nombre final de présentation et leurs modalités seront déterminés en concertation avec l'artiste ou le collectif d'artistes, les différents partenaires culturels ou territoriaux et le référent culturel.

### **Restitution**

Le temps de partage et de présentation de l'œuvre réalisée à l'issue de la résidence témoigne du processus artistique conduit avec les publics bénéficiaires. Ce temps et tous les aspects techniques ou de communication liés sont soumis sur proposition de l'artiste ou du collectif d'artistes à validation du comité de pilotage. La présentation se situe au moment de l'ouverture du nouvel hôpital (moment et lieu précis à déterminer en concertation avec le Comité de Pilotage).

### **Constitution de la mémoire et valorisation de la résidence-mission**

Le projet de résidence doit travailler à constituer sa propre mémoire (film, vidéo, prise de photos, enregistrements sonores, blog, site web, etc...) et ce tout au long de sa réalisation. Ces outils permettront de constituer la mémoire du projet et de le valoriser auprès des différents partenaires.

## **Coordination de la résidence artistique**

La direction du Groupe Hospitalier associe à toutes les étapes du déroulement de la résidence de l'artiste ou du collectif d'artistes les collectivités locales, les structures et établissements culturels et les partenaires institutionnels.

Le référent culturel du Groupe Hospitalier Sud Île-de-France est garant du bon déroulement de la résidence. Il a pour mission de faire l'interface entre le comité de pilotage, l'artiste ou le collectif d'artistes. Il guide notamment l'artiste ou le collectif d'artistes dans sa découverte de l'établissement et de son histoire, du territoire lors notamment de la « période d'appropriation », veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, organise les présentations de l'œuvre, assure la coordination des partenariats, gère et suit la réalisation des actions. Il coordonne l'ensemble de la résidence et centralise toutes les demandes nécessaires au bon déroulement du projet.

## **V. CADRE JURIDIQUE, CONDITIONS FINANCIERES ET PLANNING PREVISIONNEL DE LA RESIDENCE**

### **Le cadre juridique**

Une convention de résidence spécifiant les engagements de l'artiste ou du collectif d'artistes en résidence et ceux des entités en charge du pilotage de la résidence (Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France, et un partenaire - Ville de Melun,...) est signée avant le début de la résidence.

### **Les conditions financières**

En ce qui concerne la rétribution de l'artiste ou du collectif d'artistes résident, l'allocation versée dans le cadre de la convention signée pour le temps total de la résidence est de 24 000€.

Le montant de cette rétribution comprend :

1. Les rencontres avec les équipes de professionnels de santé ;
2. Les réunions de coordination avec le comité de pilotage et avec le référent culturel ;
3. Les temps de pratique artistique avec les différents publics impliqués ;
4. L'achat - prise en charge des besoins matériels ;
5. La diffusion d'œuvres et les droits d'auteurs ;
6. Les défraiements (transports / repas).

Le cas échéant, une solution de logement pourra être étudiée et proposée.

### **Le Planning prévisionnel de la résidence**

Le planning prévisionnel de la résidence est prévu comme suit :

- Octobre 2017 : Réunion de présentation du projet artistique
- Novembre : période d'appropriation / Rencontre avec les services de soins (patients, soignants et leurs proches), les partenaires du territoire / Rédaction du projet artistique finalisé
- Janvier 2018 à Mars 2018 : résidence-mission (ateliers + diffusion + mise en place pour la restitution)
- Restitution / Date à préciser en fonction de la date d'ouverture du nouvel hôpital.

Si les dates précises sont à construire avec le(s) candidat(s) retenu(s), les périodes indiquées ne pourront être modifiées.

## **VI. CALENDRIER DE SELECTION DE L'ARTISTE OU DU COLLECTIF D'ARTISTES**

Il est donc recherché, en vue de la résidence artistique projetée, un artiste ou un collectif d'artistes dont la recherche et la démarche sont inscrites dans le champ de la création contemporaine.

L'artiste ou le collectif d'artistes, toute discipline, candidat, français ou étranger, a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action. Il est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté hospitalière, éducative, associative et culturelle. Il maîtrise l'usage oral de la langue française. L'artiste ou le collectif d'artistes retenu est appelé à résider effectivement sur le territoire et à se rendre disponible pour la mission. Il doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

Sélection des collectifs d'artistes :

15/06/2017 : lancement de l'offre

31/07/2017 : date limite de candidature

18/09/2017 : communication aux candidats de la présélection des candidatures

27/09/2017 : audition de quatre artistes ou collectifs d'artistes maximum ; les candidats s'engagent à être disponibles à cette date pour être auditionnés par le Comité de pilotage à l'auditorium de l'Espace culturel Saint-Jean - Melun

29/09/2017 : annonce de l'artiste ou du collectif d'artistes retenu

Le comité de pilotage veillera à sélectionner les candidatures les plus conformes au présent cahier des charges et les candidats présentant les capacités et la motivation les plus grandes à s'engager.

## Les éléments à fournir :

1. Un curriculum vitae faisant état notamment, en plus du parcours artistique, des expériences de médiation, de rapport aux publics ;
2. Une lettre de motivation faisant état de la bonne compréhension du cahier des charges (intégré à l'appel à candidatures) soit de l'esprit et des attendus de la résidence ;
3. Une note d'intention présentant les orientations artistiques du projet proposé, intégrant également les éléments financiers se fondant sur la thématique de « la naissance » et prenant en compte les particularités du projet ;
4. Une description d'un atelier déjà réalisé dans le cadre d'un autre projet (comprenant objectifs pédagogiques et artistiques, bref déroulement) ;
5. Un dossier de présentation de la démarche artistique de l'artiste ou du collectif d'artistes candidat et de sa production existante (3 liens internet maximum ; 10 photos maximum et 3 vidéos maximum) ;
6. Une liste des œuvres disponibles à des fins de diffusion.

Le dossier artistique est impérativement à proposer sous format numérique (PDF ou lien web).

Dans le cas où l'artiste ou le collectif d'artistes souhaite enrichir cet envoi d'un DVD, d'un CD ou d'une clé USB pour les œuvres audiovisuelles et/ou sonores, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale.

L'ensemble du dossier est à adresser pour le 31 juillet 2017 au plus tard par envoi électronique à l'adresse suivante : [secretariat.direction@ch-melun.fr](mailto:secretariat.direction@ch-melun.fr)

Envoi postal :

A l'attention de Monsieur PELJAK, Directeur du Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France – 2 rue Fréteau de Pény – 77000 MELUN

Pour plus d'information :

Muriel NECAS, 01 64 71 61 83, [muriel.necas@ch-melun.fr](mailto:muriel.necas@ch-melun.fr)

Tout dossier incomplet ou qui ne respecterait pas la procédure d'envoi décrite ne sera pas instruit.

-----